



## ARRETE MUNICIPAL N° A.2024.G.398

### Autorisation d'occupation du domaine public dans le cadre du stationnement d'un véhicule sur le parking S.T. Dupont

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FAVERGES –SEYTHENEX

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213.1 à L. 2213.6 ;
- VU Le Code de la Route, notamment ses articles L 411.1, L 411.6, L 411.8, ses articles R 411.10 à R 411.17, et ses articles R 411.25 à R 411.28 ;
- VU Le Code de la Voirie routière ;
- VU Le Code Pénal, et notamment l'article R.610-5 ;
- VU La demande en date du 16 septembre 2024, par laquelle Madame Mailley Da Sila Gomes, de la Société Randstad de stationner un véhicule, dans le cadre de la recherche d'emploi, sur l'aire de stationnement située devant les locaux de l'Entreprise Simon Tissot Dupont.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'autoriser Madame Mailley Da Sila Gomes, de la Société Randstad sollicite l'autorisation de stationner un véhicule, dans le cadre de la recherche d'emploi, sur l'aire de stationnement située devant les locaux de l'Entreprise Simon Tissot Dupont.

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le mercredi 25 septembre 2024, de 08 heures 30 à 17 heures 00, un véhicule, intervenant dans le cadre de la recherche d'emploi, sera stationné sur le parking devant les locaux de l'Entreprise Simon Tissot Dupont, sis rue des Epinettes.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Maire de Faverges-Seythenex, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale principal de première classe, Responsable du poste de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Faverges-Seythenex, Madame la Responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** L'organisateur devra prendre en charge la sécurité du lieu de la tenue de la manifestation.

**ARTICLE 4 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Arrêté devenu exécutoire compte-tenu  
De la publication le : **20 SEP. 2024**  
Notifiée à l'entreprise le : **20 SEP. 2024**

Fait le 18 septembre 2024,  
Pour le Maire de Faverges-Seythenex,  
L'Adjoint délégué  
**Marc BRACHET**

#### Destinataires :

- \* Gendarmerie.....1
- \* Demandeur.....1
- \* Centre de Secours .....1
- \* Services Techniques.....1
- \* Police Municipale.....1
- \* Affichage.....1
- \* Registre.....1
- \* Communauté de Communes du Pays de FAVERGES .....1
- \* ST Dupont .....1

